

APPEL A CONCURRENCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Objet : Soirée du vendredi 26 juillet 2024

Cette manifestation est ouverte aux personnes qui vendent leurs produits sous forme de Food truck ou producteurs.

Date de la manifestation : Le vendredi 26 Juillet 2024

Lieu de la manifestation : Parvis de la mairie

Soirées : Food truck/ producteurs / marchés des artistes/

Conditions :

Dates et horaires d'ouverture :

Le concessionnaire aura l'obligation d'exploiter son food truck le Vendredi 26 Juillet de 18h30 à 23h00
Présence obligatoire de l'exposant sur son stand (sauf maladie ou imprévu)

Site de repli :

En cas de mauvaises conditions météorologiques, aucun site de repli ne sera prévu. La manifestation sera annulée.

3/Installation et démontage des restaurateurs » :

Installation: le Vendredi 26 Juillet 2024 à partir de 17h00

Démontage: le Vendredi 26 Juillet 2024 à partir de 23h00

4/ Statut de l'exposant

1/Les personnes désireuses de postuler devront impérativement détenir un statut soit :

- Commerçant
- Auto entrepreneur

5/ Electricité :

Une prise de 16 ampères par food truck sera mise à disposition

6/ Hygiène

Le stockage des denrées alimentaires est soumis à la réglementation de l'hygiène alimentaire. L'exposant engage sa responsabilité quant à un éventuel manquement qui pourrait être constaté lors de contrôles inopinés des services de l'état.

L'exposant est chargé de veiller aux règles en la matière : conditionnement des denrées, respect de la chaîne du froid, traçabilité des produits, etc...

7/Assurance :

L'exposant contractera une assurance visant à couvrir les dommages qui pourraient être occasionnés de son fait aux structures et matériels mis à sa disposition ainsi qu'au public accueilli sur le site, mais aussi couvrant tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant et couvrant les risques que lui-même ou son matériel encourent ou font courir à des tiers.

8/ Tarif redevance pour la période d'exploitation:

Food truck :

13 euros le mètre linéaire / marché

9/ Constitution du dossier – pièces à fournir :

- Lettre de candidature avec présentation du candidat et de son activité, **accompagnée la listes des menus proposés pour cet événement**
- Copie du Numéro Siret ou Siren.
- Pour les commerçants : justificatif SIRET ou SIREN.
- Pour les autoentrepreneurs : justificatif INSEE
- Copie de l'attestation d'assurance en cours de validité.

11/ Sélection

- L'organisateur statue sur les candidatures. Le rejet d'une demande d'admission ne donne lieu au versement d'aucune indemnité au titre de dommages et intérêts notamment.
- La participation à l'évènement de Pâques ne donnera en aucun cas garantie d'une participation future à cette manifestation.
- Une commission de sélection des candidatures se réunit dès que possible à l'issue de la clôture des inscriptions. La commune se réserve la possibilité d'organiser une seconde commission de sélection des candidatures en cas de besoin.
- A l'issue de la commission de sélection, le service animation attribuera les places à 3 restaurateurs.
- Après acceptation de leur dossier, les candidats retenus recevront une confirmation d'inscription.
- La participation à de précédentes éditions ne crée en faveur de l'exposant aucun droit de non concurrence. (Le comité de pilotage décide seul du choix des exposants).
- Pour conserver l'attractivité de cet évènement, l'organisateur se réserve le droit :
 - ✓ De limiter le nombre d'exposants par spécialité,
 - ✓ De renouveler un certain nombre d'exposants chaque année.
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier chaque année l'emplacement des exposants.

8/ Date limite de réception des dossiers :

Les dossiers devront être transmis **jusqu'**au 1 Juin 2024 au service animation par mail avec accusé réception (animation@legecapferret.fr) ou par courrier postal (envoi en recommandé avec accusé réception) à l'adresse suivante :

Service Animations - 79 avenue de la Mairie - 33950 LEGE-CAP FERRET.

Les personnes retenues seront avisées par le service culture et animations. Ce dernier sera chargé d'établir et de transmettre les dossiers d'inscription définitifs aux personnes retenues.

AFFICHÉ LE : 20/02/2024